

Conception de micro-jardins sur l'EuroVelo 6

Bilan et reproductibilité

Novembre 2006



 EuroVelo 6



Région Centre



Ce projet est co-financé par le
Fonds Européen
de Développement Régional
de l'Union Européenne



Direction de l'étude : **Myriam LAIDET – Mission Val de Loire Patrimoine mondial**

Coordination : **Nicolas MERCAT, Hélène GUERLAIS – ALTERMODAL**

Réalisation : **Sarah LUBTCHANSKY – CIPJP**

Groupe de travail : **Frédéric DURIN, Chargé de mission tourisme – Agglopolis
Damien ROTIER, Responsable du département espaces verts – Agglopolis
Anne-Catherine PRIVAT-MADELIN, Chargée de mission Loire trame verte –
Communauté d'agglomération d'Orléans
Michel VERDIER, Chargé de développement – Conseil général Indre-et-Loire
Marie ROCHER, Chargée de mission interrégionale de la Loire à Vélo –
Conseils régionaux des Pays de la Loire et du Centre
Jean GRELIER, Maître de Conférence – ENSP Blois
Marc-André PHILIPPE, Maître de Conférence – Polytech'Tours**

Direction du programme **Serge MORO-SIBILOT – Région Centre**

Sommaire

1. Rappel des acteurs de cette action.....	5
2. Etat des lieux au 1er Novembre 2006 / Historique de l'expérimentation.....	7
2.1 Le choix des concepteurs	8
2.1.1 Types d'écoles.....	8
2.1.2 Modalités d'intervention	8
2.1.3 Autres concepteurs envisageables	8
2.2 Le choix des sites	9
2.3 L'attribution des sites aux écoles	10
2.4 Le calendrier de conception	11
2.5 Le cahier des charges	12
2.6 Les conventions avec les écoles	12
2.7 Les thématiques	13
2.8 Le budget du jardin	13
2.9 Le suivi des écoles	14
2.10 Le jury / la validation des projets	14
2.11 La mise en oeuvre	14

Un an après la réunion de lancement de l'action pilote « conception de micro-jardins le long de l'EuroVelo 6, qui a fait partie de l'action « valorisation du

patrimoine culturel et naturel », il s'agit de dresser un bilan de l'expérience menée afin d'en tirer des enseignements en vue de la reproductibilité de l'action.

1. Rappel des acteurs de cette action

La **Région Centre** est le Maître d'Ouvrage.

Dossier suivi par Laurent Savignac.

La **Mission Val de Loire** est le chef de file et assure la coordination technique de l'action (animation du groupe de travail, suivi des prestataires extérieurs, coordination de la mise en œuvre concrète de l'action, ...).

Dossier suivi par Myriam Laidet.

Le cabinet **Altermodal** assure une assistance technique auprès du chef de file tout le long de la mission, de la conception à la réalisation.

Dossier suivi par Nicolas Mercat et Hélène Guerlais.

Le **Conservatoire international des Parcs et Jardins et du Paysage de Chaumont-sur-Loire**, intervient en assistance à maîtrise d'ouvrage dans la phase de conception des micro-jardins par les écoles.

Dossier suivi par Sara Lubtchansky.

Les Ecoles :

- Ecole polytechnique de l'Université de Tours - Département aménagement (France).
Professeur encadrant : Marc-André Philippe.
- Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois (France).
Directeur : Chilpéric de Boiscuillé -
Professeur encadrant : Jean Grelier
- Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (France).
Professeur encadrant : Emmanuel Prieur.
- University of Greenwich - School of Architecture & Construction - European Landscape Education Exchange (ELEE) (Grande-Bretagne).
Professeur encadrant : Roger Seijo.
- Facoltà di Agraria, Scuola Superiore di Catania - Université de Catania, Sicile (Italie).
Professeur encadrant : Uta Zorzi.
- Garden Design Department – Université de Larenstein (Pays-Bas).
Professeur encadrant : Johan Vlug – Contact administratif : Marianne van Lidth.

Les Collectivités publiques concernées :

- Conseil Général d'Indre et Loire.
Michel Verdier
- Commune de la Chapelle aux Naux.
- Commune de Ballan-Miré.
- Commune de Joué-les-Tours.
- Agence d'urbanisme de Tours.
- Communauté de Communes du Pays de
Chambord.
Gilles Clément (Président) et Frédéric Durin.
- Commune de Saint-Dyé-sur-Loire.
Solange Pons (Maire) et Jacky Mettais.
- Agglopolys.
Damien Rottier.
- Communauté d'Agglomération Orléans Val de
Loire.
Anne-Catherine Privat-Madelin.
- Commune de Meung-sur-Loire.
Michel d'Abboville (Adjoint au Maire).

(liste non exhaustive)

2. Etat des lieux au 1er Novembre 2006 / Historique de l'expérimentation

Le jardin de Joué-les-Tours conçu par un groupe d'étudiants de Polytech' Tours est en cours de réalisation par les espaces verts de Joué-les-Tours et l'agence d'urbanisme de Tours. Inauguration prévue au Printemps 2007.

Le jardin de Saint-Dyé sera réalisé au cours de l'hiver 2006-2007 : maîtrise d'œuvre d'Uta Zorzi (professeur encadrant des étudiants de l'Université de Catania), maîtrise d'ouvrage de la CC du Pays de Chambord et la Mairie de Saint-Dyé, Assistance à maîtrise d'ouvrage du CIPJP. Inauguration prévue au Printemps 2007.

Le jardin de Meung-sur-Loire conçu par les étudiants de l'Université de Greenwich ne sera pas réalisé en raison, en particulier, d'un refus de l'ABF.

L'Université de Larenstein a proposé 5 projets. L'un d'entre eux, remarqué par le comité de sélection, a fait l'objet d'un travail d'adaptation afin de déterminer les possibilités de sa réalisation en 2006-2007 alors que le site est en cours de remembrement. A confirmer.

L'Ecole du Paysage de Blois n'a pas souhaité soumettre les projets de ses étudiants sur un site de l'Agglomération blésoise au comité de sélection ne les jugeant pas suffisamment travaillés.

L'Ecole de Bordeaux n'a pas souhaité travaillé sur les projets en raison de l'impossibilité de leur proposer un site où on puisse envisager une réalisation immédiate.

2 sites non finalisés (Orléans et Blois) car leur aménagement n'était pas assez avancé ou le tracé de la Loire à vélo non calé.

Pour analyser les conditions d'une reproductibilité réussie de cette action, nous avons listé les leçons de cette expérimentation au cours des différentes phases, en insistant en particulier sur tous les aspects à améliorer :

- le choix des concepteurs
- le choix des sites
- l'attribution des sites aux écoles
- le calendrier de conception
- le cahier des charges
- les conventions avec les écoles
- les thématiques
- le budget du jardin
- le suivi des écoles
- le jury / la validation des projets
- la mise en oeuvre

2.1 Le choix des concepteurs

2.1.1 Types d'écoles

Le choix initial s'était porté sur des écoles françaises et européennes avec des sections spécialisées en paysage ou éventuellement en art, en architecture ou en horticulture.

L'exercice se révélait difficile pour les écoles d'art et d'architecture dans la mesure où il s'agissait d'imaginer le paysage d'aires d'arrêt de la véloroute (qui est un exercice beaucoup plus paysagé que la création d'un jardin événementiel).

Dans la mesure où il s'agit d'un travail de conception plus que d'un chantier-école, la consultation des écoles d'horticulture s'est également révélée inadaptée.

Le travail d'une formation d'ingénieurs en aménagement (Polytech'Tours) a montré les limites d'une telle approche : si les rendus étaient très complets et très professionnels dans leur analyse, le projet a manqué d'une approche sensible et d'une culture du paysage.

Les déboires de l'ENSNP de Blois ou de l'Université de Greenwich qui avaient mis sur ce projet des élèves de 1ère année et n'ont pas pu aboutir à proposer des projets satisfaisants ou suffisamment lisibles ont démontré que ce type de projet visant à créer un jardin permanent avec de fortes contraintes ne pouvait être confié à des étudiants trop jeunes. Inversement, la qualité des projets des Universités de Catania et de Larenstein qui proposent des formations d'adultes tend à privilégier le recours à des étudiants plus avancés dans leur formation.

Ne pas sur-estimer le travail d'une école : il s'agit d'un travail scolaire qui intervient dans le cadre d'un processus pédagogique et les exigences en termes de résultat ne peuvent pas être les mêmes que pour un professionnel.

L'image des écoles est en jeu quand il s'agit de projets extérieurs et il faut comprendre le refus de certains de présenter des projets qui ne seraient pas aboutis.

2.1.2 Modalités d'intervention

Il convient de définir très en amont le type d'intervention que chaque école peut fournir en fonction de leur spécificité :

- type de rendu envisageable
- partenariat éventuel avec un lycée horticole pour la réalisation du jardin
- professeur encadrant les étudiants et son profil (paysagiste, ingénieur, administratif...) sachant qu'un profil paysagiste est évidemment souhaitable.

Compte tenu des délais d'établissement des programmes pédagogiques et pour s'assurer que le projet « conception d'un micro-jardin » puisse être valorisé dans le cursus, il faut envisager un délai suffisant pour permettre aux écoles d'identifier un professeur et d'inscrire le projet dans un cadre pédagogique (voir plus bas : calendrier de conception).

2.1.3 Autres concepteurs envisageables

D'autres conceptions que les écoles peuvent être envisagées pour des micro-jardins futurs. Cela constituerait un exercice différent qui permettrait une appropriation de ces jardins par les habitants.

On peut ainsi imaginer de faire « travailler » sur les mêmes thématiques les acteurs suivants :

- Communes et services espaces verts des communes traversées
- Ecoles primaires ou secondaires
- Association de jardiniers
- Jardins touristiques d'ailleurs : vitrine
- Entreprises partenaires de l'EuroVelo 6
- Associations de cyclistes
- ...

2.2 Le choix des sites

Le cahier des charges définissait la conception de jardins de 200 m². Les choix qui ont été finalement faits ont tous porté sur des espaces beaucoup plus grands (alors que le budget a dans le même temps diminué...).

Le choix du site doit être fait en deux temps :

1 - Repérer les communes qui, sur l'Eurovéloroute, présentent un intérêt en terme d'aire d'arrêt.

2 - Travailler ensuite étroitement avec la commune considérée pour définir des espaces de 200 m² répondant aux exigences suivantes :

- Localisation à proximité de la véloroute.
 - intérêt paysager (vue sur le fleuve, intérêt botanique, ornithologique...) ou possibilité de services (commerces, services, pique-nique, médiation, pédagogie, informations, tourisme...).
 - Espace clairement délimité et lisible : il est préférable de choisir des espaces ceints par une levée, un clos de mur, des canaux, une route, un bois, le fleuve, la véloroute...
 - L'espace doit être clairement lisible également par rapport à l'aménagement de la zone : il est inutile de choisir arbitrairement 200 m² dans une zone de plusieurs hectares surtout si l'aménagement de cette zone est prévu à moyen-long terme (exemples de sites proposés sur le Pays de Chambord ou à Orléans).
- Dans le cas où un espace ressort positivement mais dépasse largement les 200 m² (exemple à Saint-Dyé ou à Meung-sur-Loire où la surface était de 800 m²), il est intéressant de faire travailler les concepteurs sur des scénarios ou des options de façon à pouvoir envisager un étalement dans le temps des travaux (et donc du budget).
 - Si des équipements complémentaires (mobilier de pique-nique, poubelles, arcs à vélos...) sont prévus sur ce site, attendre le projet de jardin avant de les implanter et demander l'avis des concepteurs avant de déterminer le choix de ces mobiliers (si plusieurs possibilités) et leur implantation exacte.
 - L'inondabilité des sites est une contrainte forte. Entre un lieu inondable et un autre, il reste plus aisé de faire un jardin dans un site protégé de la montée des eaux. Sinon, le projet de jardin doit être démontable et le choix des plantations sera limité.
 - Les lieux protégés au titre des monuments historiques (exemple à Meung-sur-Loire ou à Saint-Dyé) ou des Espaces Naturels Sensibles - ENS (exemple de La Chapelle-aux-Naux ou Joué-les-Tours) constituent également des contraintes supplémentaires en terme d'aménagement de jardin. Sans être insurmontables, il faut néanmoins tenir compte du fait que plus il y a de contraintes, plus la créativité du projet de jardin sera réduite. Ces contraintes fortes sont également plus difficilement appréhendables pour des étudiants que pour des professionnels du paysage.

- Il est souhaitable d'éviter les lieux où d'autres projets d'aménagement existent sans être aboutis pouvant créer des conflits d'intérêts (exemples à Blois avec le travail de l'ENSNP sur la traversée du Lac de Loire / à Orléans avec les projets sur l'île Charlemagne / à Chambord avec le projet de villages vacances). De même les sites en cours de remembrement ne facilitent pas les interventions rapides (exemple de La Chapelle-aux-Naux).

Une fois le site choisi, établir un dossier documentaire complet à partir des informations détenues par la commune concernée : Photos, photo aérienne, plans

(papier et numériques), cartes topographiques, localisation des arbres existants (position, essence, intérêt à conserver...), documentations complètes, tourisme, aspects historiques, enjeux...

Le cas échéant, définir par rapport au lieu et à son histoire si une ou plusieurs thématiques définies dans le dossier est à privilégier et donner des illustrations.

Préciser également les matériaux et spécialités locales qu'il pourrait être intéressant de mettre en valeur via le micro-jardin (exemple des Vanneries de Villaines-les-Rochers près de la Chapelle-aux-Naux).

Egalement désigner un contact au sein de la collectivité qui pourra présenter le site et ses caractéristiques aux concepteurs et à qui les concepteurs pourront s'adresser pour tout complément ou question.

2.3 L'attribution des sites aux écoles

En raison des délais, il a été choisi en phase d'expérimentation de n'attribuer qu'un site par école et de ne pas mettre les écoles en concurrence sur les sites. D'autres solutions sont bien entendu possibles.

S'il peut sembler plus facile de confier un lieu à une école locale (exemple ENSNP sur Blois et Polytech'Tours sur l'agglomération tourangelle), cela peut également être intéressant que l'école soit totalement extérieure aux enjeux locaux.

Attribuer les sites « difficiles » à appréhender ou à contraintes importantes à des écoles qui pourront se rendre sur place. Réserver inversement les sites plus faciles à appréhender à des écoles qui ne se déplaceront pas (pour cause de localisation géographique lointaine, groupe d'étudiants nombreux, délais trop courts, coût...).

Donner la possibilité aux écoles (temps et moyens) de réfléchir si elles le souhaitent sur plusieurs sites. Dans ce cas, les dossiers relatifs à chaque site doivent être préparés à l'avance.

Selon les possibilités et le calendrier, envisager que les écoles puissent échanger entre elles sur la problématique de traitement d'un site ou de la thématique des micro-jardins. Cette communication peut se faire par exemple au niveau de l'ELASA (European Landscape Architecture Students Association / www.elasa.org) ou de l'ECLAS (European Council of Landscape Architecture Schools / www.eclas.org).

2.4 Le calendrier de conception

Il est important de tenir compte du calendrier des écoles : la plupart des écoles fixent leurs projets extérieurs au cours de l'année universitaire qui précède. Il faut contacter les écoles au moins un semestre à l'avance.

Nous avons contacté les écoles en octobre 2005 pour un travail au printemps 2006 : l'Ecole du Paysage de Versailles, des écoles européennes telles que celle de Porto, de Berlin ou de Barcelone ont décliné l'offre faute de temps dans leur calendrier. De même, l'ENSNP de Blois et l'Ecole d'architecture de Bordeaux ont initialement fait part de leur impossibilité à participer faute de temps avant d'accepter presque sous la pression... pour finalement ne pas remettre de projet !

Une fois les écoles choisies, il faut également tenir compte du calendrier propre à chaque formation : projets internes, périodes de stage en entreprise, sessions d'examens... sont autant d'éléments qui influent sur les périodes de disponibilité des étudiants et qui varient fortement d'une école à l'autre.

Lors de cette expérimentation, les délais à tous les niveaux ont été la plus grande faiblesse :

- Les écoles ont été contactées trop tardivement (même si le CIPJP pour anticiper a pris contact avec elles avant d'être notifié du marché d'AMO).
- Les lieux n'étaient pas choisis et certaines collectivités n'avaient même pas été consultées.
- Les dossiers documentaires sur les lieux étaient d'autant moins prêts à être communiqués aux écoles.
- Si les thèmes ont été définis assez rapidement, le dossier thématique a été validé alors que certaines écoles avaient déjà commencé à travailler.

- Les conventions avec les écoles ont été validées très tardivement (certaines écoles avaient déjà fini leur projet que les conventions n'étaient même pas passées en CP régionale).
- Les montants budgétaires (enveloppe de travaux et indemnités de transport) ont été fixés également très tardivement.
- La question des remboursements de frais a pénalisé les étudiants. Il a fallu 6 mois pour avoir une réponse claire et à ce moment-là les vacances universitaires avaient commencé.
- En règle générale, les projets ont souffert des retards et délais administratifs qui étaient très nombreux dans ce dossier.

Pour les écoles qui se rendent sur site, il est essentiel que le maître d'ouvrage puisse accueillir les étudiants et leur professeur comme il se doit. Cette visite fait en effet partie de l'intérêt de la démarche pédagogique. (L'impossibilité pour l'Agglomération d'Orléans d'accueillir le groupe d'étudiants bordelais un samedi matin a contribué à leur renoncement à participer).

Dans ce cas prévoir un rendez-vous avec les acteurs du site : élus, techniciens, ABF... permettant aux étudiants de comprendre le lieu, ses contraintes, ses atouts et ses enjeux. Cette transmission d'information doit être faite au moins au Professeur si aucune visite n'est possible.

Cette période de préparation doit permettre de laisser au Maître d'Ouvrage les délais suffisants pour inscrire la réalisation des jardins dans son budget : personnel, budget complémentaire éventuel pour l'AMO... (exemple pour Agglopolys où les délais étaient insuffisants pour inscrire l'intervention de la Brigade verte sur ce projet).

2.5 Le cahier des charges

Les grandes lignes du cahier des charges (ANNEXE 1) doivent être conservées.

Eventuellement, rajouter dans le cahier des charges de demander aux écoles d'intégrer dans le jardin l'idée d'assise ou de repos sans que cela passe forcément par du mobilier spécifique (le « plus » des nappes de pique-nique du projet de Catania, des rochers du projet de Greenwich et le « moins » du projet de Polytech' Tours qui n'en prévoyait pas ou de Larenstein qui prévoyait du mobilier catalogue).

En règle générale, le cahier des charges doit être plus clair sur la question du mobilier (pique-nique, assises, arcs à vélos, poubelles, signalétique...) : cela ne doit pas être à la discrétion de l'école comme ce fut le cas

pour cette expérimentation. Définir (selon le lieu) s'il y a du mobilier définitif, s'il y en a qui peut être déplacé, s'il y en a de prévu, s'il n'est pas prévu d'en mettre... Dans cette phase d'expérimentation, il était question que la Loire à vélo s'en chargerait et que les écoles pouvaient faire des propositions (hors budget).

Il faudra compléter le cahier des charges avec la présentation des premiers micro-jardins réalisés.

Mettre bien sûr à jour les données relatives aux sites et écoles envisagées.

Prévoir au moment de la rédaction du cahier des charges le calendrier des CP régionales (si la Région est toujours maître d'ouvrage des projets) pour la signature des conventions, la validation des projets...

2.6 Les conventions avec les écoles

La convention-type est à conserver (ANNEXE 3).

Préciser clairement et dès le départ les conditions de remboursements des frais, et ce dès le début et avant l'engagement des frais.

Conserver l'idée d'une répartition fonction de l'éloignement école-lieu d'intervention.

Faire envoyer avant la convention dont les délais de signature sont très longs, une lettre d'invitation du MO au représentant de l'école pour officialiser la « commande ».

2.7 Les thématiques

Le dossier thématique (ANNEXE 2) est une bonne base. Garder le principe des 4 thématiques telles qu'elles ont été définies.

Lors du travail des écoles, ne pas hésiter à insister pour qu'ils choisissent un thème simple et lisible :

- contre-exemple de Greenwich où il y avait trop d'idées superposées et du coup un manque de lisibilité,

- contre-exemple de Polytech' Tours dont le projet ne répondait pas réellement aux thématiques proposées).

Mettre à jour au fur et à mesure le dossier thématique avec les parutions (livres, brochures, revues...), sites internet, expositions récentes ou toute autre information pouvant enrichir les approches des thèmes (en particulier mettre à jour l'aspect EuroVelo 6 en fonction des nouvelles informations disponibles).

2.8 Le budget du jardin

Au départ, le CIPJP avait dit que ce projet de micro-jardin était envisageable avec un budget de 100 euros au m² et l'implication des services espaces verts des collectivités locales pour une partie des travaux (type terrassements...).

D'où le budget de 20 000 euros TTC défini pour un jardin de 200 m². De 20 000 euros, on est passé à 15 000 euros pour rémunérer l'AMO et absorber la « disparition » du financement de la Région Pays de la Loire qui s'est finalement porté sur un autre projet. Puis à 10 000 euros TTC afin de dégager des enveloppes de frais de voyages pour permettre aux écoles de venir sur le site.

De 100 euros / m² on est par exemple passé à 12,5 euros au m² à Saint Dyé (10 000 euros pour 80 m²) ce qui ne permet pas de faire des aménagements significatifs.

On ne peut pas comme cela a été fait progressivement être à qualité constante avec :

- un budget en diminution (on est passé de 20 000 à 15 000 puis à 10 000 euros par jardin),
- tout en augmentant sa superficie (site non choisi en amont comme préconisé),
- et en minimisant également l'implication des maîtres d'ouvrage du site (initialement il était prévu que la mise en œuvre serait effectuée par le personnel de la collectivité ce qui n'a finalement pas été retenu dans la plupart des cas).

Si les écoles éloignées ont du faire des visites de site qui n'étaient pas prévues initialement pour des raisons de calendrier et de budget, c'est en grande partie parce que les dossiers sur les lieux étaient insuffisamment préparés.

2.9 Le suivi des écoles

Il est essentiel que le Professeur encadre les étudiants et que le projet s'inscrive véritablement dans le programme pédagogique des étudiants.

La désignation d'un représentant du Maître d'Ouvrage (ou en AMO) est essentielle. C'est lui qui s'assurera que les objectifs sont bien suivis et qui fera ensuite le lien entre conception et réalisation.

Il faut prévoir avec les étudiants une réunion de lancement au minimum.

Ensuite, même si un contact direct est préférable, les rendus intermédiaires et finaux peuvent intervenir par envoi mail ou courrier sachant qu'un retour sur les projets doit être effectué par les maîtres d'ouvrage.

Il est important que le suivi soit effectué par un maître d'ouvrage conscient de la problématique générale de la

thématique micro-jardins : lorsque c'est la collectivité seule, on risque de retomber dans un projet local qui ne garde pas la dimension européenne (tendances rencontrées à Meung-sur-Loire ou La-Chapelle-aux-Naux par exemple).

Faire en sorte que les objectifs des micro-jardins soient bien clairement identifiés et ne se mélangent pas avec d'autres objectifs pédagogiques des professeurs (exemple à Blois entre micro-jardins et modes de traversée de la Loire).

Ne pas donner les jardins du Festival de Chaumont comme un exemple à suivre car il s'agit d'un exercice radicalement différent : les micro-jardins sont des jardins permanents, accessibles librement de jour comme de nuit et à toute saison.

2.10 Le jury / la validation des projets

Lors du jury 2006, le temps consacré à la présentation et au débat sur les projets était insuffisant. On a passé trop de temps à une présentation générale du contexte

qui n'était pas utile compte tenu de la composition des participants.

2.11 La mise en oeuvre

On demandait aux écoles un projet de niveau esquisse. Ce type de projets, comme il était clairement dit dès le départ, nécessite ensuite d'être travaillé pour aboutir à un projet prêt à être réalisé. C'est la raison pour laquelle l'implication des services techniques et espaces verts des collectivités est essentiel afin qu'ils s'approprient pleinement ce projet (exemple à Joué-les-Tours où les étudiants ont rendu pour ce site un projet niveau AVP avec un niveau de détail que de nombreuses écoles sont incapables de faire, en particulier par manque de temps).

La collectivité Maître d'Ouvrage doit désigner en son sein (ou en externe si elle a un paysagiste-conseil par exemple) un chef de chantier qui s'approprie le projet en vue de sa réalisation.

Il est préférable d'envisager que les mêmes acteurs (qu'ils soient collectivité publique ou entreprise privée) puissent être en charge de la réalisation du jardin et ultérieurement de son entretien et du renouvellement des plantations.

La collectivité doit bien anticiper l'entretien et la sécurité (même minimaux) du jardin.

Documents EuroVelo 6

Document 1	(anglais)	Operating Guidelines
Document 2	(français)	Manuel de référence
Document 3	(anglais)	2006 survey of traffic and economic impact
Document 4	(français)	Enquête de fréquentation et d'impact économique 2006
Document 6	(anglais)	Guide to European - Best Practices for Intermodality
Document 7	(français)	Guide de bonnes pratiques européennes d'intermodalité
Document 8	(français)	Diagnostic d'accessibilité de l'EuroVelo 6 en France, Suisse et Allemagne
Document 9	(français)	Actions d'amélioration des intermodalités en France
Document 10	(français)	Référentiel hébergement des touristes à vélo de l'EuroVelo 6 (France)
Document 11	(français)	Evaluation des éditeurs potentiels de topo-guides vélo
Document 12	(anglais)	A Method and the tools to promote and develop the natural and cultural heritage along EuroVelo 6
Document 13	(français)	Conception d'une méthode et d'outils de valorisation du patrimoine naturel et culturel de l'EuroVelo 6
Document 14	(français)	Conception de micro-jardins sur l'EuroVelo 6 - Bilan et reproductibilité
Document 15	(français/anglais/ allemand)	Manuel de signalisation des itinéraires EuroVelo
Document 16	(français)	Guide de signalisation de EuroVelo 6

